



COMPTE RENDU **CGT** DU COMITÉ TECHNIQUE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017

1/ Mise en place d'horaires variables pour certains métiers de la Direction de la Communication et du Cabinet

La Direction de la Communication et du Cabinet dresse un bilan de l'expérimentation d'horaires variables, mise en place pour la période estivale. Les agents sont globalement satisfaits de cette organisation et leur direction est satisfaite du service rendu à la population.

Le syndicat CGT rappelle son attachement au cadre horaire légal de la collectivité protégeant les agents et protégeant leur vie privée.

Les élus CGT ont obtenu l'engagement que cette organisation ne remet pas en cause le cadre horaire légal de ce service demeurant à l'identique de celui de tous les agents de la collectivité (35 h hebdomadaire ou 70 h sur 2 semaines).

L'organisation de ce service selon des horaires variables ne sera mise en œuvre qu'en période estivale et fêtes de fin d'année.

VOTE : CGT = Abstention
UNSA – CFDT = pour

2/ Projet d'organisation des services du Département

Le Directeur Général des Services présente une réorganisation des services visant à une mise en cohérence d'une organisation départementale avec l'évolution du cadre légal (loi NOTRE -MAPTAM) et la perte de la clause de compétence générale.

Il propose une organisation répartie selon 3 pôles :

- Modernisation et performance de l'Administration
- Structuration et solidarités territoriales
- Citoyenneté et solidarités humaines

Ces 3 pôles seront organisés en DGS.

Une délégation « Evaluation Audit et Contrôle » demeure en DGS.

Une vingtaine de directions cibles sont positionnées dans ces 3 pôles.

Les DGA responsables de pôle auront autorité hiérarchique sur les directeurs de leur pôle et fonctionnelle sur toutes les autres directions.

En introduction, les élus CGT sont critiques face à la méthode utilisée, limitant la concertation à une consultation des seuls directeurs et rappelant que les agents et les usagers auront à appliquer ces changements ou à en supporter les conséquences.

- ◆ Les élus CGT ont souligné l'utilisation d'un vocabulaire inadapté à la fonction publique (« usine », « client ») et ont obtenu le retour à un langage administratif respectueux de leur statut de fonctionnaire et de la notion d'intérêt général.

A la demande des élus CGT, le terme « client » a été retiré de la délibération et remplacé par « usager ».

- ◆ Les élus CGT ont rappelé au DGS sa double responsabilité dans la collectivité, portant tout autant sur la qualité du service public que sur la santé au travail des agents de la collectivité.
- ◆ Concernant la santé au travail, les élus CGT au CHSCT ont alerté le DGS sur les répercussions d'une réorganisation conduite sans concertation ni prise en compte des expertises des agents de terrain.

Dés aujourd'hui, la première phase de la réorganisation impacte directement plus de 100 agents amenés, soit à perdre leurs missions en totalité ou partiellement, soit à devoir revoir en profondeur toute leur organisation de travail.

Les élus CGT attendent que ces agents et ceux à venir soient correctement accompagnés dans ce changement et que leur expertise et leurs aspirations soient entendues.

Du fait de l'absence d'élément de réponse apportés par l'Administration, les élus CGT au CHSCT ont voté contre.

- ◆ Sur la globalité du projet présenté, les élus CGT déplorent l'absence de diagnostic préalable de l'actuelle organisation fondant la réorganisation proposée.

De ce fait, elle est perçue comme une « réorganisation de principe », propre à tout changement de DGS, mais difficile à évaluer.

- ◆ Les élus CGT, face aux restrictions financières actuelles, s'interrogent sur le coût financier de cette réorganisation.

Face aux interrogations de la CGT, l'administration décline un calendrier de mise en œuvre :

- délibération passée ce jour en CT, actant la disparition des délégations actuelles. Cette décision prendra effet au 01/01/2018.

- dès janvier, une seconde phase de réorganisation sera engagée visant à répartir les missions et services dans les directions cibles.

L'administration s'engage à mettre en œuvre un processus de concertation véritable, conduit par des préfigurateurs qui seront les futurs directeurs hiérarchiques.

La réorganisation définitive fera l'objet d'un nouveau passage en CT modifiant l'arrêté présenté à ce jour.

- ◆ Les élus CGT se questionnent sur l'organisation des articulations entre les 3 pôles, les DGA et les Directions.
- ◆ Concernant le Foyer Départemental de l'Enfance, les élus CGT ont pris acte qu'il quitte la Direction de l'Enfance. A la demande de la CGT, l'administration et le Président de l'instance se sont engagés à ce que l'établissement demeure sous la responsabilité de la collectivité, garante de la mission de service public de protection de l'Enfance.

VOTE sur la suppression des délégations : CGT = Abstention

UNSA – CFDT = pour

VOTE sur l'arrêté : CGT = Abstention

UNSA – CFDT = pour

3/ Dématérialisation : actions engagées par la collectivité sur les outils informatiques

Concernant ce dossier, les élus CGT n'ont eu de cesse de demander que ce dossier soit examiné en CTP dont la dématérialisation est une des compétences.

La DTSI a présenté ce dossier en argumentant sur la nécessaire évolution de la collectivité vers des outils numériques du fait de la sécurisation numérique nécessaire et des contraintes législatives.

La CGT a rappelé que si l'utilisation de la dématérialisation peut être une nouvelle forme de service pour les usagers afin de répondre à leurs besoins, et pour la démarche de développement durable (suppression du papier), elle ne doit pas être, en revanche, le prétexte à une logique de réduction uniquement des dépenses publiques ni de casse de l'emploi, ni à des contraintes de travail hors du temps prévu (droit à la déconnexion).

Les services publics sont des services rendus aux humains par des humains, et l'utilisation du numérique ne doit pas remplacer des postes de travail.

La CGT a demandé que ce dossier soit présenté en CHSCT en vu d'examiner les risques professionnels liés à l'utilisation de cet outil, ce qui n'a jamais été fait.

La collectivité a répondu favorablement et s'y est engagée.

Dans ces conditions, la CGT a donc voté favorablement.

VOTE : CGT = Pour

UNSA – CFDT = pour

4/ Bilan des entretiens professionnels 2016 – Nouvelles modalités de dématérialisation pour la campagne 2017

82 % d'évaluations ont été restituées en DRH pour les agents de la collectivité et 77 % pour les agents des collègues.

31 sessions de formation à l'entretien d'évaluation ont été réalisées et 240 agents formés, (cadres et agents de terrain).

Les élus CGT ont acté la dématérialisation de la fiche d'entretien d'évaluation annuelle.

Concernant les agents des collèges, les élus CGT ont rejeté le modèle proposé manquant de clarté sur les liens hiérarchiques et ont demandé le maintien de l'ancienne trame désormais informatisée.

Les évaluations seront transmises par mail à tous les agents qui auront 8 jours pour signer (les évaluations ne sont pas signées en entretien), ou faire un recours auprès de l'administration.

VOTE : CGT = Pour

UNSA – CFDT = pour